

Les déplacements de la liberté

Autor(en): **Millioud, Maurice**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Wissen und Leben**

Band (Jahr): **7 (1910-1911)**

PDF erstellt am: **25.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-750422>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

den Schulen seine Forderungen bekannt gab. Wenn der Eindruck richtig ist, den ich aus einem kurzen Zeitungsbericht gewinne, so stellen diese Forderungen — noch mehr Kunstschulung — ziemlich genau das Gegenteil von dem dar, was mir als das Erstrebenswerte vorschwebt. Der Unterschied liegt in der Auffassung der Aufgabe der Schule. Wie so viele Fachleute, wollen auch die Gesanglehrer aus der Schule möglichst viel für ihr Fach herauschlagen. Die Schule soll möglichst gut dem vorarbeiten, was sie in ihrem Wirkungskreis erstreben. Ein Glück, dass auch die Neu- und Altphilologen, die Mathematiker, Naturwissenschaftler und Zeichenlehrer, die Hygieniker, Turnlehrer, Kaufleute und Ingenieure auf Fachversammlungen Forderungen aufstellen, so dass aus der Unmöglichkeit, sie alle zu befriedigen, schließlich immer wieder ein leidlicher Zustand des Gleichgewichtes entsteht. Wenn aber die Herren vom Basler Kongress eins ihrer Lehrziele als *Musikalität* bezeichnen, so beweisen sie durch den Gebrauch dieses entsetzlichen Wortes, dass bei der geforderten Kunstschulung eines nicht ausgebildet wird, nämlich der schlichte Schönheitsinn, den man Geschmack nennt.

ZÜRICH

EDUARD BLOCHER



LES DÉPLACEMENTS DE LA LIBERTÉ

II.

Qu'on me permette de récapituler brièvement mes précédents énoncés ¹⁾.

J'appelle liberté l'usage légitime d'un pouvoir, c'est-à-dire l'union du droit et de la force. On ne me contestera point cette définition, puisque je n'en fais usage que pour dire de quoi je veux parler.

L'ayant ainsi définie, je considère la liberté comme une quantité et même comme une chose, car elle est reconnaissable à des caractères extérieurs et je puis en examiner les accroissements, les diminutions et les déplacements.

Je ne saurais, il est vrai, la traiter comme une quantité constante; au contraire, d'une époque à l'autre elle subit des variations prodigieuses. Mais en nous bornant à l'étude de ces variations, nous limiterons notre tâche sans rien omettre d'essentiel, et nous prendrons avantage de ce qui devait faire la principale difficulté de notre recherche.

Si nous parlions d'une époque où le pouvoir de l'homme s'affaiblit, comme les derniers temps de l'hellénisme, les premiers

¹⁾ Un premier article a paru dans le numéro du 15 décembre, page 401 de ce volume.

siècles de notre ère ou le quatorzième siècle, nous aurions à chercher qui en a supporté la perte. Loin de là, le dix-neuvième siècle a vu la puissance humaine gagner indéfiniment. Qu'est-il résulté de cet accroissement? Qui en a tiré profit? A qui appartient aujourd'hui cette plus-value? Tels sont les termes auxquels nous pouvons ramener la question.

Or le fait social caractéristique du dix-neuvième siècle, c'est l'association. Et le trait caractéristique de l'association, c'est, de plus en plus, qu'elle attire à elle ce surplus, cette plus-value de liberté qui est le produit de l'histoire contemporaine.

J'ai signalé ce phénomène, je vais en examiner les conséquences.

* * *

On a dit, on a enseigné souvent que la liberté se partage — inégalement et selon une proportion variable, mais tout entière — entre l'Etat et l'individu.

Pour revenir de cette erreur il suffit d'ouvrir les yeux. Mais il faut examiner les mœurs et non pas seulement les lois. Légalement les associations sont des groupements d'individus réunis pour un objet déterminé et qui ne s'engagent que sous condition et dans des limites précises, comme il en est des sociétés par actions. L'actionnaire n'est tenu que du montant de son action. A cela près toute son individualité lui reste et il se meut avec une entière indépendance.

C'est là la forme d'association prescrite par la loi. On dissout les congrégations religieuses constituées dans un autre esprit et sur un autre modèle; on refuse de les reconnaître parce que l'individu y fait abandon de tout, à perpétuité, aliène des droits imprescriptibles, abdique sa personnalité.

On n'a voulu de l'association que pour servir les intérêts de l'individu, pour décupler sa puissance au prix d'un sacrifice partiel de sa liberté; on lui garantit tout ce qu'il ne met point en commun et ne saurait engager. C'est là ce qu'on a voulu. On n'a pas voulu de l'association comme d'un intermédiaire obligé entre l'Etat et l'individu, encore moins comme d'un organisme autonome où l'individu n'est qu'une cellule, à peine une cellule migratrice. En donnant au droit d'association tout le développe-

ment qu'il a pris au cours du dix-neuvième siècle, on a entendu demeurer sous le régime du contrat et de l'échange.

Mais c'est le contraire qui est arrivé. Observez les sociétés, les sectes, les corporations les mieux constituées, et vous verrez qu'elles prétendent à tout autre chose qu'au rôle d'une simple personnalité juridique agissant dans les limites assez étroites de ses attributions légales.

Il y a ici deux points à considérer: l'un, sur lequel j'insisterai peu, est le rôle de l'association à l'égard de l'Etat, et l'autre auquel on s'arrête trop rarement, est le rôle de l'association à l'égard de l'individu.

C'est des mœurs que je vais parler, non des lois. Sous la fiction légale de la liberté, il peut arriver que les mœurs consacrent la plus dure servitude.

A l'égard de l'Etat, les associations de tout ordre, religieuses, économiques, politiques, scientifiques, artistiques, philanthropiques, ont le choix entre diverses attitudes. Parfois elles s'imposent au gouvernement comme les grands trusts américains le font pour l'établissement des lois douanières, ou comme les ligues d'absténants et les associations féminines l'ont fait dans la moitié des Etats de l'Union pour la prohibition des boissons fermentées; on sait qu'il en est résulté l'une des belles crises d'hypocrisie des temps modernes.

Faute d'une telle puissance, les associations marchanderont l'appui du gouvernement et s'allieront avec lui, comme le font en Allemagne, à tour de rôle, le parti des agrariens et celui des industriels et des commerçants. Ou bien elles resteront neutres et poursuivront leurs destinées à part, comme l'ont fait assez longtemps les Trade Unions en Angleterre et les catholiques en Italie. Mais de plus en plus on se départit de cette attitude. Même les sociétés coopératives sont en proie à la tentation et ce n'est pas sans peine qu'à leur dernier congrès international, cet été, il a été décidé qu'elles continueraient à s'abstenir de l'action politique.

Enfin les associations peuvent se mettre en révolte contre l'Etat. C'est le cas du syndicalisme français qui cherche à entraîner à sa suite les syndicats ouvriers de tous pays.

Ces rapides indications suffisent pour montrer qu'en fait et dans l'état présent des mœurs, le rôle des associations dépasse de beaucoup leurs attributions légales. En consultant leurs souvenirs, mes lecteurs compléteront ce tableau et y ajouteront quantité de détails significatifs. Je n'y soulignerai pour ma part qu'un seul trait, à savoir les empiétements des employés de l'Etat.

A vrai dire, il ne s'agit plus en cela de mœurs établies, mais de tendances. Voyez ce qui se passe dans l'enseignement, dans les grandes administrations et même dans l'ordre judiciaire. Partout des prétentions à l'autonomie. En France, les maîtres d'école, formés en associations, intentent un procès aux évêques qui se permettent de désapprouver leurs manuels d'histoire. Evidemment l'histoire ou du moins l'enseignement de l'histoire leur appartient; l'école est leur chose. Les employés des chemins de fer italiens instituent des plébiscites dans leurs syndicats sur des questions de salaire qui touchent de près aux questions d'organisation. Ils prétendent forcer la main aux ministres au sujet d'un projet de loi qui n'est même pas déposé encore. Chez nous on élargit les compétences du juge à tel point qu'en certains cas il ne se bornera plus à interpréter la loi: il la fera.

J'emprunte de ci de là des faits caractéristiques; il serait aisé de les multiplier, de les relier entre eux. On pourrait inscrire ces mots au fronton de nos édifices, pour être la devise de notre époque: les fonctions aux fonctionnaires.

Tout cela, inutile de le dire, sous prétexte de compétence particulière et pour le seul intérêt du bien public. Laissons les raisons et les discussions. Regardons à ce qui est, à ce qu'on fait, à ce qu'on réclame. Si vous considérez quelques cas isolément, vous les prendrez pour des curiosités du jour et vous penserez que tout s'explique par les menées d'une poignée d'ambitieux. Si vous cherchez dans l'ensemble des faits sociaux, des mœurs, des tendances, ce qu'il y a aujourd'hui de semblable en divers pays, vous serez étonné de constater que les associations d'ordre divers forment des réseaux serrés où l'individu se prend, se débat et se perd, et contre lesquels l'Etat lui-même, malgré sa souveraine dignité et sa griffe et sa dent léonine, demeure rugissant et impuissant.

Suivant les géologues, la figure à venir de notre globe s'éla-

bore incessamment sous nos pieds pour se révéler lors des prochains plissements de l'écorce terrestre. De même on pourrait essayer de discerner, dans l'enchevêtrement des associations, les linéaments de la société future. Mais l'histoire a trop démenti les prophètes les plus sacrés. D'ailleurs le triomphe d'une association a été suivi bien souvent d'une reconstitution violente du pouvoir central. Il en fut ainsi à la fin de la République romaine, quand le triomphe des financiers précéda de si peu l'usurpation d'Auguste; de même au seizième siècle, quand le triomphe de la Ligue annonça Henri IV et la monarchie absolue; au dix-septième siècle quand le triomphe des presbytériens aboutit à la réaction et à l'avènement de Charles II; à la fin du dix-huitième siècle quand l'organisation jacobine prépara les voies à la dictature de Napoléon.

Et quoique l'exemple des géologues nous encourage puisqu'il nous fait espérer qu'en nous trompant comme ces estimables savants l'ont fait plus d'une fois, nous ne serions pas plus ridicules qu'ils ne l'ont été, cependant le plus sage est de nous borner à notre propos qui est maintenant de savoir ce qu'il advient de la liberté individuelle dans les circonstances que je viens de décrire.

Nous vivons dans un état de fait fort différent du régime légal. Je dis nous, habitants de l'Europe occidentale. Ce phénomène n'est point partout également apparent. Il l'est moins en Suisse qu'en France par exemple ou en Italie.

La vie sociale se transforme sous nos yeux; la forme de l'association tend à s'établir partout et les associations entreprennent sur l'Etat. Est-ce pour restituer au public ou du moins à leurs membres la part d'influence et d'indépendance qu'elles retirent au gouvernement?

Il y avait en France, en 1908, 5525 syndicats ouvriers et 3965 syndicats de patrons. En y ajoutant les syndicats mixtes et les syndicats agricoles, nous trouvons en tout 14 082 syndicats, comptant 2 211 069 affiliés. Chacun de ces patrons, chacun de ces ouvriers fait au syndicat le sacrifice partiel de sa liberté. En reçoit-il la contre-partie?

Stuart Mill classait les libertés en trois groupes: la liberté de penser, c'est-à-dire de manifester sa pensée, la liberté d'agir, c'est-

à-dire de faire tout ce que la loi permet et de le faire sans être frappé par l'opinion; enfin la liberté d'association,

Essayons de voir quel est le sort de ces libertés sous le régime actuel de l'association.

Il est indispensable de rappeler que je n'entends par liberté ni le pouvoir sans le droit, ni le droit sans le pouvoir. J'appelle liberté le pouvoir avec le droit.

Le droit de parler et d'écrire est aujourd'hui fort large. Et même le pouvoir de penser a gagné beaucoup en extension depuis cinquante ans, par l'enseignement à tous ses degrés et par l'accroissement extraordinaire de ce qu'on pourrait appeler les moyens d'information et de culture, journaux, périodiques, conférences, musées de toute espèce, organisations de tout ordre. Il est hors de conteste, par exemple, que le parti socialiste contribue beaucoup à relever la condition intellectuelle et morale de l'ouvrier.

Eh bien, je demande si l'homme qui apporte une idée, peut la faire valoir aujourd'hui plus aisément qu'autrefois?

Oui, s'il fait partie d'une collectivité organisée et l'amène à ses vues; non, s'il agit pour son compte, isolément et sans nul souci que celui de la vérité. Pour en juger, considérez le cas de celui qui pense autrement que ses proches, ses amis, et les personnes de sa connaissance ou de son milieu. La loi le respecte, mais l'opinion l'exclut; sa pensée se perd dans les sables de l'incertitude. Derrière une idée qui s'impose, vous trouvez un parti qui la propose, un groupe, une collectivité. Notre époque est essentiellement grégaire. La production qui dans l'ordre intellectuel est la mieux réglée, la production scientifique, ne réussit auprès du public que par l'intermédiaire des corps savants, instituts, universités, congrès, associations de spécialistes. Et ne voyez-vous pas que la production littéraire et artistique tend à s'organiser sur ce modèle, que nous sommes dans l'ère des coteries? M. Virgile Rossel s'en est plaint chez nous. Mais il en est partout comme chez nous et bien plus ailleurs que chez nous. C'est là un phénomène général; c'est un caractère de notre époque. La liberté existe; mais elle appartient à l'association.

En a-t-il jamais été autrement? Oui, à ce qu'il semble. Une comparaison historique, bien qu'elle ne manquât pas d'intérêt,

allongerait trop cette étude. Au surplus, je ne me préoccupe en aucune façon de dire ce qui est désirable et ce qui est fâcheux, ayant assez à faire à tâcher de comprendre ce qui se passe.

La difficulté, quand on traite de la liberté de penser, vient d'une confusion plus commune en cette matière qu'en d'autres : on croit volontiers que l'état de droit crée de lui-même l'état de fait. Vous êtes libre de vous désaltérer ; la loi vous en garantit le droit imprescriptible ; que ne le faites-vous donc ? Vous êtes, il est vrai, en plein Sahara, sous le lourd soleil, sans la moindre source. Mais ce n'est point là l'affaire de la loi. Jusqu'à la dernière minute de votre agonie et jusqu'au moment où vous serez mort de soif, elle vous assure immuablement le droit de vous abreuver.

Autrefois on s'appuyait sur un prince, ou bien l'on courait tout seul les risques du jeu. On est aujourd'hui d'une école, d'un groupe, d'un parti. Il y avait des pionniers de la science ; il y avait des aventuriers de la pensée, Giordano Bruno, J. J. Rousseau. Nietzsche a été l'un des derniers. Nous avons maintenant des phalanstères intellectuels ; par eux, ce qu'on appelle la pensée scientifique s'est imposée aux masses ; elle est devenue une autorité, un mystère et une superstition.

Mais aussi la production individuelle ne compte guère. Darwin, déjà, se heurtait à la résistance des corps savants ; Pasteur, parce qu'il n'était que chimiste, éprouva l'hostilité tenace de l'Académie de médecine. Mayer, en qui germa l'une des grandes conceptions du siècle, celle de la conservation de l'énergie, aurait emporté le fruit de ses méditations dans le secret de la tombe, s'il n'avait dû les rayons d'une gloire tardive à ceux qui ont eu la même pensée que lui, avec une meilleure fortune. Aujourd'hui, tous ces hommes triompheraient aisément grâce à quelque grande corporation scientifique, ou, livrés à eux-mêmes, se trouveraient plus oubliés et plus emprisonnés dans leur liberté que Roger Bacon ne le fut en sa cellule et Campanella au fond son cachot.

Il en est de l'action comme de la pensée. Celui qui n'est pas de la Société des gens de lettres, des auteurs dramatiques, des éditeurs et des compositeurs de musique, d'un Institut, d'une Académie, d'une Université, d'un syndicat, d'un parti, d'une secte, d'un club de gymnastique ou d'un orphéon, celui-là est pour

ainsi dire dépourvu d'existence réelle. Il traverse le monde comme le visiteur d'une exposition, qui ne laisse de traces que dans le registre de son hôtel. Encore une fois, je n'approuve ni ne blâme. Libre à chacun de risquer ou de garder sa mise, et d'accepter ou non les conditions du jeu. Florence Nightingale et Dunant ont eu le même dévouement, la même pensée, le même but, le même succès. Quelle différence dans l'action ! Elle, dans la première moitié du dix-neuvième siècle, transforme les conditions sanitaires d'une armée par son ascendant personnel ; pour lui, au cours de ces dernières décades, c'est par la fondation d'une société qu'il opère une œuvre semblable dans les cinq parties du monde.

revelation
On a assez dit que l'homme décuple ses forces par l'association. Ce qu'on n'a pas prévu, et qu'on ne pouvait prévoir, c'est l'annihilation de l'individu. Cette discipline rigoureuse, cette oppression qui s'exerce dans les syndicats ouvriers, cette inquisition, cette mainmise sur l'individu et parfois sur ce qu'il a de plus intime et de plus sacré, mais c'est la tendance générale de l'association à notre époque.

Nous allons à la morale de groupe ou de clan, ou si vous voulez, à la constitution de „milieux“ distincts dont chacun a son esprit, ses dogmes, ses règles expresses ou tacites, ses sanctions, brutales chez les uns, discrètes et surnoises chez les autres, mais sûres. Chez les syndicalistes, la haine du bourgeois est de rigueur. Chez les libres-penseurs, tout ce qui a de près ou de loin apparence de religion sera honni. Ici, la consigne est de croire à la résurrection prochaine de Mrs. Eddy ; là vous êtes tenu d'attendre avec foi les communications médianimiques de feu M. William James. Ailleurs, il faudra jurer la guerre contre toute boisson fermentée, ou contre les pharmacies coopératives, ou contre le nu dans les arts. Il y a des ligues d'acheteurs qui imposent au négociant les prescriptions de service élaborées par leur comité. On ne frappe point les patrons rebelles, mais on signale au consommateur les patrons dociles. Ce n'est pas l'excommunication, loin de là, c'est la recommandation : les extrêmes se touchent !

Plus le dieu ou le dogme est étroit, particulier, local, plus vous le verrez jaloux et vénéré avec dévotion. N'allez pas prendre

cela pour une crise d'individualisme. C'est une crise de solidarité, c'est l'absorption de l'individu dans le groupe.

En doutez-vous? Amusez-vous à observer le jeu des sanctions. C'est le moyen le plus simple de constater les réactions sociales. Il y a eu de tout temps toute une échelle de peines comprises entre la désapprobation muette, qui en est le premier degré et les sévices proprement dits, qui en sont le dernier. Parmi les degrés intermédiaires on trouve la note de flétrissure, c'est-à-dire la réputation qu'on fait à un homme, l'étiquette dont on l'affuble; l'excommunication mineure, c'est-à-dire l'isolement au sein du groupe; l'excommunication majeure, c'est-à-dire les entreprises concertées contre ses intérêts matériels et moraux.

Or cela fait une grande différence que ces pénalités soient appliquées dans le sens d'une sélection des énergies, des initiatives, des supériorités, ou dans le sens du nivellement. Depuis la dernière grande guerre européenne, elles s'appliquent de plus en plus dans le sens du nivellement. Remarquez le soin que prennent les hommes d'action de se donner pour de simples mandataires, pour des porte-parole. Et voyez l'étonnement que nous cause l'empereur allemand, qui représente l'autre manière, qui prend la parole en son seul nom, qui prétend puiser son autorité en lui-même.

Ce sujet nous conduirait un peu loin. Il serait un peu long aussi d'étudier les libertés qui forment la troisième classe de Stuart Mill. Le droit d'association, est-ce l'obligation de s'associer? Voilà pourtant où nous en sommes. Les syndicats obligatoires, la „chasse aux renards“ tout cela n'est que la manifestation populaire et brutale d'un esprit commun aux diverses classes de la société. L'idéal du jour c'est d'arriver à un vaste système d'assurances et de réassurances non seulement contre les risques du travail, l'invalidité, la vieillesse, mais encore contre la nécessité de l'effort, la concurrence du talent, la spontanéité du génie, contre ce qui est anormal, c'est-à-dire hors de la moyenne, tant en dessus qu'en dessous.

* * *

Qu'est-ce que l'individu peut faire de lui-même, sans subir d'ingérences, sans s'exposer à des sanctions sociales? Tout ce

dont l'association se désintéresse. Il y a de l'individualité même dans les fourmilières. Après leurs expéditions, quand les fourmis reviennent en bande, on en voit qui s'attardent ou se retournent pour assouvir un reste de fureur, livrer des combats particuliers. Forel appelle cela des combats à froid. De même, sous le régime de l'association, il demeure loisible à l'individu de faire ou de ne pas faire certaines actions qui sont la part du caprice, de la faiblesse humaine ou de la fantaisie. Essayons de voir, pour terminer, quelles sont les actions de ce genre, celles que l'individu fait comme individu, et quelle forme prennent les actions qu'il fait comme membre d'une collectivité.

En quel point la surveillance des associations se relâche-t-elle aujourd'hui? Qu'abandonne-t-on au choix personnel? Cette question serait insoluble si nous prétendions faire un relevé des mœurs contemporaines exact jusqu'à la minutie. Car les associations sont innombrables et indéfiniment variées; chacune d'elles tend à devenir un clan, un organisme autonome, et y réussit à proportion de sa puissance et de sa cohésion. Nous devrions conclure de là à l'existence d'autant de morales pratiques, d'autant de codes de la conduite qu'il y a d'associations. Et la liste des actions libres, qui demeurent au choix de l'individu parce que la collectivité s'en désintéresse, changerait d'une association à l'autre.

C'est bien là ce qui *tend* à se passer. Il y a dans la société actuelle quantité de morales de groupe. Ce qu'on tient en un lieu pour l'essentiel, est regardé comme accessoire ou même indifférent dans le lieu voisin. Mais il y a encore quelques règles communes des mœurs, il y a certaines tendances générales qui subsistent par l'accoutumance, par la réaction de la loi sur les mœurs, par l'influence prépondérante et le prestige d'un groupe puissant, et en quatrième lieu par l'effet de ce qu'on pourrait appeler l'enchevêtrement des associations. Les cercles sociaux ne sont pas simplement juxtaposés; ils se pénètrent les uns les autres; ils ont des membres communs, des intérêts à ménager; l'action de chacun d'eux est toujours la résultante d'une composition de forces.

Dans des genres très différents, les syndicalistes de la Confédération Générale du Travail, en France, et la Maffia en Italie,

nous font voir ce que deviennent et jusqu'où peuvent aller des associations livrées entièrement à elles-mêmes: agression violente à l'extérieur; compression non moins violente à l'intérieur. Je viens de montrer pourquoi ce cas doit être considéré comme exceptionnel.

Aussi la liste des actions libres, qui ne sont ni imposées ni condamnées par l'opinion, ne varie-t-elle pas, d'une association à l'autre, autant qu'on pourrait le croire. Il y a dans notre civilisation une apparence d'unité, quand même le principe de l'unité lui fait défaut. C'est là ce qui nous permet de reconnaître en gros, par la comparaison de deux ou de plusieurs époques, les catégories d'actions qui ont été passibles de l'opinion et que le changement des mœurs dû au régime de l'association remet aujourd'hui à la discrétion de l'individu.

On comprendra aisément que ces actions sont en général celles qui n'ont pas de rapport au but de l'association. Comment se fait-il qu'en Allemagne et chez nous le parti socialiste se désintéresse des questions religieuses et en fasse une affaire privée, une affaire d'opinion personnelle? Il en va tout autrement dans les pays latins où l'Eglise est une puissance organisée qui leur fait échec. Qu'un socialiste suisse garde ou rejette ses convictions chrétiennes, le parti affecte d'ignorer ce point. Liberté, dit-on, et si l'on veut c'est un gain net que l'individu a fait dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle. Rappelez-vous la réprobation à laquelle la libre-pensée a été en butte depuis la Sainte-Alliance jusqu'aux révolutions de 1848, et voyez la différence de cet état de l'opinion avec l'état actuel. Non pas cependant en tous pays. Cette transformation s'est opérée dans les pays où l'association a pris de plus en plus la forme économique.

Est-ce un bien, est-ce un mal? L'individu fait-il usage le plus souvent de la liberté de choix qui lui est rendue pour renier toute croyance positive? Et s'il le fait, faut-il déplorer ce parti-pris comme un symptôme de décadence?

Ici encore je m'abstiendrai. Pour examiner ce problème de façon utile, il serait indispensable d'en poser les termes tout autrement qu'on ne le fait d'habitude.

Mais en raisonnant sur l'exemple que je viens de citer, on arrivera peut-être à cette conclusion: les déplacements de la liberté

ont suivi, au cours du dix-neuvième siècle, l'évolution du régime de l'association.

Les associations ont eu d'abord la forme religieuse; les congrégations, les ordres monastiques, la Société de Jésus, les associations pieuses de toute espèce disposaient d'une influence puissante sur l'opinion et sur les mœurs.

Puis les collectivités influentes ont été des groupements politiques. Nous avons connu le règne des partis.

Enfin les agrégats sociaux tendent à prendre la forme économique: les conflits qu'on juge importants sont les conflits d'intérêts.

C'est pourquoi nous jouissons de la liberté religieuse. Rien ne nous en garantit la durée. La forme des associations influentes peut changer et le régime de l'association lui-même peut être aboli.

Citerai-je un autre exemple des déplacements de la liberté dus au régime de l'association? En France un mari tue sa femme à coups de revolver, dans la salle du tribunal, à l'audience. Il est condamné... à l'amende, pour port d'armes prohibé! Cela est tout récent. On s'écriera: voilà bien le jury! Mais le jury reflète l'opinion. Joignez à cela ce que les journaux de toute langue nous apprennent chaque jour de la liberté des mœurs, du nombre des divorces, et vous serez bien forcés d'admettre que l'opinion ne protège plus comme autrefois l'institution de la famille. A mesure que la loi retirait au père sa responsabilité avec son autorité, les mœurs devenaient d'une extrême indulgence au sujet des rapports de l'homme et de la femme.

Je ne vois qu'une explication de ce fait; c'est que la famille n'est plus, dans l'opinion publique, le groupe social primitif, le fondement de la société. Plus l'individu est tenu d'un devoir étroit à l'égard de l'association, du parti, de la corporation, plus on lui rend la main en ce qui, auparavant, le liait sans réserve.

Tout cela est affaire de plus ou de moins. Nous savons bien que la famille existe encore. J'essaie de faire ressortir les tendances actuelles par la comparaison de deux époques. On pourrait, je crois, suivre les progrès et les déchainements de la liberté individuelle en observant la vie des principales associations. C'est de là plutôt que de l'action de la loi, que les mœurs dérivent aujourd'hui.

On verrait aussi qu'à l'intérieur de l'association, la caractéristique du rôle de l'individu c'est l'anonymat. Les décisions sont collectives; les responsabilités le sont également: autant dire qu'elles s'évanouissent. Voilà peut-être ce qui tuera le régime de l'association ou le forcera d'évoluer vers un type nouveau. Tel qu'il est, il enferme une contradiction mortelle: l'influence est à quelques-uns, la volonté est à tous, la responsabilité n'est à personne; du moins elle ne revient à chacun que pour une part infinitésimale et dans une proportion impossible à évaluer. Or, liberté et responsabilité sont des termes corrélatifs; qui supprime l'un, supprime l'autre.

Une civilisation fondée sur ce principe négatif ne peut subsister qu'à force d'infidélités à son principe et contrairement à son esprit. Elle ne saurait affronter un choc sérieux, elle ne résisterait point à une crise. —

J'aurai atteint mon but si j'ai montré que les déplacements de la liberté, dans le régime actuel de l'association, sont d'une double nature; que l'association entreprend à la fois sur l'Etat et sur l'individu; qu'elle ôte au gouvernement ou tend à lui ôter l'administration de la chose publique; qu'elle ^{en l'augmentant} dépouille l'individu, qu'elle le contraint à l'action collective et anonyme dans ce qui la touche, tandis qu'elle l'abandonne sans sauvegarde et sans règle dans ce qui la touche peu et qui, peut-être, est pour lui de la plus grave conséquence.

Si j'ai réussi à définir ce caractère des déplacements de la liberté dans l'époque actuelle, on en conclura, je pense, à bon droit, qu'il y a peut-être pour l'individu compensation de gains et de pertes en quantité mais non en qualité. Car il perd des libertés positives, le droit et le pouvoir de faire, et il n'acquiert que des libertés négatives, le droit et le pouvoir de ne pas faire. Et l'association se trouvant inapte à remplacer le gouvernement faute d'unité, et l'individu, faute de personnalité, nous pouvons nous attendre à voir se produire à la fois, par la force des choses, une nouvelle concentration de l'autorité et une renaissance de l'individualisme.

LAUSANNE

MAURICE MILLIoud

